

Informations générales

Vacance d'emploi

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation

NOR : ESRR2115924V

avis

MESRI - DGRI SITTAR C4

Est déclaré vacant au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Grand Est, localisé à Nancy, à compter du 1er septembre 2021.

Les missions et l'organisation de la délégation régionale académique sont décrites dans le décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020. Les principales missions de la délégation Grand Est sont les suivantes :

- cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- favoriser les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- vérifier la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte pour la détermination du crédit d'impôt recherche et appréciation des caractères scientifique et technique du projet de recherche présenté pour la qualification de jeune entreprise innovante ;
- mener ou susciter toutes les actions en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique ;
- développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologie de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises ;
- accompagner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, veiller à leur articulation avec la stratégie nationale, assurer le relais dans la région des actions mises en œuvre par l'État dans le domaine.

Le titulaire de cet emploi sera responsable de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Grand Est et exercera ses fonctions sous l'autorité du recteur de région académique, ou par délégation de ce dernier, sous l'autorité du recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation dans les régions académiques mentionnées à l'article R. 222-16-3, qu'il assistera dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région. Le délégué régional académique est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, dont il est le conseiller en matière de recherche et d'innovation.

Pour exercer ces fonctions, le titulaire devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, et d'une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes. Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

- soit par courrier aux deux adresses suivantes (la date du cachet de la poste faisant foi) :
 - au recteur de région académique Grand Est (rectorat de région académique Grand Est, 2, rue Philippe de Gueldres, CO 30013 - 54035 Nancy Cedex) ;
 - et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à l'attention de Madame Van (service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale, 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05).
- soit par messagerie électronique aux deux adresses suivantes :
 - ce.recteur-delegue-esri@region-academique-grand-est.fr ;
 - ai-huynh.van@recherche.gouv.fr

Tous renseignements sont disponibles au rectorat de région académique Grand Est aux adresses ce.recteur-delegue-esri@region-academique-grand-est.fr ou ce.sgra@region-academique-grand-est.fr ou au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation auprès de Madame Van, 01 55 55 62 23, ai-huynh.van@recherche.gouv.fr.